

CODE DE
TRANSPARENCE
Gestion Monétaire ISR

Septembre 2022



TABLE DES MATIERES

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence	4
2. Données générales	5
3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce code de transparence	9
4. Processus de gestion	16
5. Contrôles ESG	23
6. Mesures d'impact et reporting	24

PREAMBULE

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) est une société de gestion issue du partenariat entre Sienna Investment Managers, acteur européen spécialisé en gestion d'actifs non cotés (dette privée, private equity, venture capital, immobilier), et Malakoff Humanis, acteur de référence de la protection sociale et paritaire.

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion de Sienna Gestion depuis 2002.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et elle est accessible sur le site internet de la société de distribution d'épargne salariale EPSENS.

Sienna Gestion s'engage à être transparente sur sa démarche ISR. Les fonds de gestion monétaire ISR respectent l'ensemble des recommandations du Code.

Sienna Gestion tient à préciser que les réponses aux questions du Code relèvent de son unique responsabilité.

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

L'ensemble des fonds de gestion monétaire ISR sont concernés par ce code de transparence. Les fonds dédiés ne sont pas listés ici.

- **Fonds maître**

Nom du Fonds : SIENNA MONETAIRE ISR				
Approche(s) dominante(s)	Classification	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/21	Labels
<input checked="" type="checkbox"/> Sélection positive (best in class: émetteurs privés et best in universe: émetteurs publics/souverains)	<input checked="" type="checkbox"/> Monétaires et autres titres de créances libellés en euro	<input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées	1 720 M€	

- **Fonds nourricier**

Nom du Fonds : EPSENS MONETAIRE ISR				
Approche(s) dominante(s)	Classification	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/21	Labels
<input checked="" type="checkbox"/> Sélection positive (best in class: émetteurs privés et best in universe: émetteurs publics/souverains) <input checked="" type="checkbox"/> Thématique	<input checked="" type="checkbox"/> Monétaires et autres titres de créances libellés en euro	<input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées	1 035 M€	

2. Données générales

LA SOCIETE DE GESTION

2.1 Nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce Code.

SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 Paris

Site la société de gestion Sienna Gestion : www.sienna-gestion.com
Site de la société de distribution d'épargne salariale : www.epsens.com

2.2 Quels sont l'historique et les motivations de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Sienna Gestion est un gestionnaire de l'épargne de long terme. La prise en compte de critères non financiers pour anticiper les enjeux de long terme dans l'analyse est intégrée à la philosophie de gestion de Sienna Gestion. Historiquement, la prise en compte des dimensions ESG par Sienna Gestion s'est nourrie de l'expérience de l'investissement socialement responsable d'investisseur institutionnel de Malakoff Humanis. Sienna Gestion contribue à la réflexion aussi bien sur l'ISR comme vecteur de performance que sur des enjeux environnementaux (CO2, huile de palme, etc...). Sienna Gestion a également participé activement au projet de dialogue collectif d'investisseurs du Forum de l'Investissement Responsable (FIR).

En outre, Sienna Gestion s'est associée à la démarche de popularisation de l'ISR initiée par le FIR et le CIES dès 2014. La société a également participé à la rédaction du Guide de l'épargne salariale ISR. Les valeurs défendues par Sienna Gestion se reflètent aussi dans les travaux de groupe de l'association FAIR auxquels Sienna Gestion prend part. Cette association promeut au travers d'un label les produits d'épargne solidaire, et publie également des recommandations ainsi qu'un baromètre de la finance solidaire.

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Sienna Gestion s'est engagé il y a de nombreuses années pour assumer sa responsabilité en tant qu'investisseur. Quatre éléments sont constitutifs de cette démarche d'investisseur responsable.

- **L'intégration de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance** lors de l'évaluation des émetteurs publics et privés constitue un élément central de l'approche d'investisseur responsable de Sienna Gestion. Dès le début des années 2000, le groupe a décidé d'intégrer ces critères extra-financiers dans son analyse des émetteurs.
- Dès 2004, Sienna Gestion a formalisé sa première **politique de vote**. Elle s'est chaque année renforcée afin de maintenir une exigence vis-à-vis des émetteurs. La politique de vote, ainsi que le rapport sur les conditions d'exercice des votes sont publics et disponibles.

- La démarche d'investisseur responsable de Sienna Gestion s'est également formalisée autour de **l'économie sociale et solidaire**. La société est membre depuis 2009 de FAIR (Financer, Accompagner, Impacter, Rassembler) acteur née de la fusion entre Finansol et iilab. La société fait partie de la vingtaine de société de gestion françaises à proposer des fonds **labellisés Finansol**. La société est également partenaire de **France Active** depuis plus de 10 ans.
- Sienna Gestion fait partie des principales sociétés de gestion de fonds d'**épargne salariale** en France. La société a participé à la rédaction du guide de l'épargne salariale ISR. Très tôt, le choix a été fait de labelliser ces fonds par le **CIES (Comité intersyndicale de l'épargne salariale)**

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

La compréhension et la maîtrise des risques a été appréhendée à travers la Charte d'investisseur (institutionnel) responsable du groupe d'appartenance. Ainsi, dès 2014, cette Charte de gouvernance avait formalisé un chapitre dédié à l'investissement responsable. Elle spécifiait les risques et opportunités ESG à intégrer à la gestion financière.

Concernant les opportunités liées au changement climatique, dès octobre 2015, Sienna Gestion a créé un fonds, Sienna Obligations Vertes ISR, qui communique mensuellement son impact environnemental en termes de tonnes de CO2 évitées. Ce fonds a été labellisé Greenfin ex-Label TEEC (transition énergétique et écologique climat) en septembre 2016. En 2018, Sienna Gestion a développé une offre institutionnelle actions 100 % ISR, restructuré en 3 fonds, dont un fonds bas-carbone.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Quatre équipes sont impliquées au sein de Sienna Gestion :

1. La Direction Finance Durable
2. La Direction de gestion actions.
3. La Direction de gestion taux.
4. La Direction Risques et Conformité

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

L'équipe Finance Durable est constituée de deux analystes.

L'équipe de Gestion Actions est constituée de 5 gérants, tous ayant des fonds sous gestion ISR.

L'équipe de Gestion Taux, constituée de 5 gérants, tous ayant des fonds sous gestion ISR.

L'équipe Risques et Conformité, constituée de 4 collaborateurs.

La mission des analystes est centrée autour des trois fonctions complémentaires :

- Traitement de l'information environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) relative aux émetteurs (privés, publics).
- Définition des univers socialement responsable des gérants
- Diffusion de l'information ESG auprès des équipes de gestion Actions et Taux.

La recherche ISR de Sienna Gestion s'appuie sur les données externes de trois agences de notation environnementale et sociale et de gouvernance : Sustainalytics, Ethifinance et Trucost.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat
<input checked="" type="checkbox"/> French SIF - Administrateur	<input checked="" type="checkbox"/> Green Bonds Principles

Initiatives IR dans lesquelles Sienna Gestion prend part

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Encours ISR	Au 31/12/2021 (en M€)
Epargne salariale	7 778,47
Gestion institutionnelle	8 067,28
Total	15 845,75

Encours Total des actifs ISR

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Encours ISR / Encours total	Au 31/12/2021 (en%)
Epargne salariale	68
Gestion institutionnelle	80
Total	74

Pourcentage des actifs ISR rapportés aux encours totaux

2.10 Donnez la liste des fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

Les informations relatives à nos fonds ouverts au public sont disponibles en cliquant sur les liens suivants :

- www.sienna-gestion.com
- www.epsens.com

3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce code de transparence

3.1 Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

Avec la prise en compte des critères ESG au sein de nos fonds, nous répondons à 3 objectifs qui nous orientent vers un modèle de croissance plus durable.

- **Eviter d'investir dans des émetteurs dont les activités sont considérées comme non durables :** certaines activités ne peuvent aujourd'hui contribuer à cette durabilité et ce, quels que soient les efforts fournis par ces entreprises pour réduire leurs externalités négatives. C'est le cas du tabac, du charbon et des armes controversées. Sienna Gestion a ainsi mis en place des politiques d'exclusion pour éviter aux gérants de fonds ISR de tels investissements.
- **Eviter d'investir dans les émetteurs les moins performants dans la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance :** Les fonds ISR de Sienna Gestion sont investis dans les entreprises et entités publiques prenant le mieux en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nous sommes convaincus que cette prise en compte permet notamment de mieux connaître les entreprises aussi bien dans leur gestion des risques extra-financiers que dans leur capacité à se saisir des opportunités liées aux tendances sociales et environnementales de long-terme.
- **Eviter d'investir dans des émetteurs trop controversés :** Malgré l'engagement des entreprises, la mise en place de politiques et de mesures, leur implication répétée ou grave dans des controverses témoignent parfois de difficultés à mettre en adéquation les déclarations et les actes. Ces controverses sur des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance sont ainsi suivies avec attention par Sienna Gestion afin d'éviter aux gérants tout investissement représentant un risque extra-financier.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

Moyens internes

L'équipe Finance Durables de Sienna Gestion est composée de deux analystes.

La société de gestion dispose d'un outil informatique propriétaire lui permettant :

- De gérer les données (fournies par les prestataires listés dans le paragraphe suivant ou collectées par l'équipe dans le cadre de la veille et des rencontres avec les émetteurs)
- De réaliser les évaluations d'entreprise
- D'effectuer des évaluations de portefeuille.

Cet outil informatique synthétise les informations portées à notre connaissance par des prestataires externes spécialisés dans l'analyse ESG.

Moyens externes

Sienna Gestion s'appuie sur des prestataires spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ESG : Sustainalytics et Ethifinance pour l'analyse ESG, S&P Global Trucost pour l'analyse environnementale, Proxinvest pour l'analyse des résolutions en Assemblées Générales.

La recherche ISR de Sienna Gestion s'appuie principalement sur les données externes de deux agences de notation environnementale et sociale et de gouvernance : Ethifinance et Sustainalytics ;

- **Sustainalytics** : fournisseur de Sienna Gestion depuis 2011 en notations environnementale, sociale et de gouvernance, en suivi des controverses, et en suivi des activités controversées : les notes de Sustainalytics sont actualisées au fil de l'eau. Sustainalytics couvre pour Sienna Gestion la notation de 1000 entreprises sur certains enjeux parmi les 18 enjeux génériques de leur méthodologie.
- **Ethifinance** (couvre les petites et moyennes entreprises) : fournisseur de Sienna Gestion depuis 2016 en données et notation environnementale, sociale et de gouvernance : les notes d'Ethifinance sont actualisées annuellement. Ethifinance couvre pour Sienna Gestion la notation d'entreprises de plus de 300 petites et moyennes capitalisations sur plus de 150 critères, ce qui permet de compléter la notation de Sustainalytics. Ethifinance nomme le score ESG d'un émetteur « Note Générale ». Ce score final est obtenu à partir d'une moyenne arithmétique de la notation des entreprises sur les différents critères étudiés par l'agence. La mécanique de scoring est propre à chaque critère.
- **S&P Global Trucost** : fournisseur de Sienna Gestion depuis 2016 sur des données de carbone : les données brutes de S&P Global Trucost permettent de mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles. C'est à partir de cette matière première que sont sélectionnés la plupart des émetteurs SR éligibles aux portefeuilles de Sienna Actions Bas Carbone ISR et EPSENS Bas Carbone ISR. Notre base de travail est ainsi constituée de données ESG et d'informations portant sur les controverses des émetteurs
- **Proxinvest** (couvre les sociétés cotées françaises et européennes via son prestataire ECGS) : fournisseur de Sienna Gestion depuis 2011 en ordres du jour résumés d'assemblées générales de sociétés françaises et d'une plateforme de votes en ligne, ainsi que d'études sur les assemblées générales de sociétés européennes. Outre les ordres du jour résumés, Proxinvest transmet une lettre conseil analysant les résolutions proposées par les 250 sociétés cotées incluses dans l'indice CAC All Tradable aux capitalisations flottantes les plus élevées, selon les Principes de Gouvernement d'Entreprise et la politique de vote de Proxinvest. Proxinvest indique une orientation de voté établie sur la base de la Politique de Vote de Sienna Gestion.

NB : les moyens externes à disposition dans le cadre de notre gestion solidaire ne sont pas présentés ici.

Prestataires	Nature des données	Type d'organisations étudiées	Adresse du site
Sustainalytics	Environnement, Social et Gouvernance	Entreprises de moyenne et grande capitalisation	https://www.sustainalytics.com/
Ethifinance	Environnement, Social et Gouvernance	Entreprises de petite et moyenne capitalisation	https://www.ethifinance.com/
S&P Global Trucost	Environnement	Entreprises de moyenne et grande capitalisation	https://www.spglobal.com/esg/trucost
Proxinvest	Gouvernance	Entreprises de moyenne et grande capitalisation	https://www.proxinvest.com/

Les prestataires spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ES

3.3 Quels principes et critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

Les critères ESG pris en compte par les fonds Monétaire diffèrent en fonction des catégories d'émetteurs.

Emetteurs Entreprises :

18 critères ESG sont pris en compte par les fonds ISR de Sienna Gestion. Ils se répartissent en plusieurs thèmes :

- **Environnement :**
 - Energie et émissions de CO2 des opérations
 - Pollutions et rejets
 - Utilisation des matières premières
 - Efficacité énergétique et émissions de CO2 lors de l'utilisation des produits et services
- **Social :**
 - Capital humain
 - Santé & sécurité
 - Droits humains dans les opérations directes
- **Gouvernance**
 - Gouvernement d'entreprise
 - Ethique des affaires
 - Prévention de la corruption
- **Clients**
 - Protection des données personnelles
 - Accès aux produits et services essentiels
 - Offre de produits
 - Pratiques commerciales
- **Fournisseurs :**
 - Droits humains dans la chaîne d'approvisionnement
 - Biodiversité
- **Communautés**
 - Impacts sur les communautés
- **Produits**
 - Impacts sociaux et environnementaux des produits et services

Emetteurs publics/souverains :

7 critères ESG sont pris en compte par les fonds ISR de Sienna Gestion pour les émetteurs publics et souverains. Ils se répartissent en plusieurs thèmes :

- **Environnement :**
 - Indice de Performance Environnementale (IPE) de l'Université de Yale
- **Social :**
 - Inégalités
 - Santé
 - Education
- **Gouvernance :**
 - Lutte anti-corruption
 - Transparence de la vie publique

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?

Les questions liées au changement climatique font partie des éléments clés de notre méthodologie de sélection de valeurs pour l'univers d'investissement SR. Ci-joint la liste des critères ESG directement liés au changement climatique qui sont pris en compte dans la notation des émetteurs par Sustainalytics mais également ceux générés en interne ou via d'autres fournisseurs.

Critères	Détail des critères
Energie et émissions de CO2 des opérations	Gestion par une entreprise des risques liés à sa propre consommation d'énergie et à ses émissions de GES (Scopes 1 et 2). Le périmètre comprend également certaines parties des émissions du scope 3.
Efficience énergétique et émissions de CO2 lors de l'utilisation des produits et services	Gestion par une entreprise de l'efficacité énergétique et/ou des émissions de GES de ses produits et services pendant la phase d'utilisation.
Utilisation des matières premières	L'efficience et l'efficacité avec lesquelles une entreprise utilise ses matières premières (à l'exclusion de l'énergie et des produits pétroliers) dans la production et sur la manière dont elle gère les risques associés.
Biodiversité	L'utilisation des terres et la biodiversité se concentre sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur les terres, les écosystèmes et la faune. Les sujets abordés comprennent la conversion des terres, la réhabilitation des terres et la gestion des forêts.
IPE (Indice de Performance Environnementale)	Indicateur développée par l'Université de Yale pour l'évaluation de la performance environnementale des Etats. 32 indicateurs composent les 11 catégories de ce score IPE. Parmi ces catégories, l'un concerne l'enjeu climatique (« changement climatique ») et représente 24% du total du score IPE.

Liste des critères ESG liés au changement climatique

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

Analyse et évaluation ESG des émetteurs Entreprises

Grandes capitalisations : Pour chaque secteur, ne sont retenus que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière des émetteurs et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur. Les enjeux activés diffèrent donc d'un secteur à l'autre.

Chaque émetteur est analysé au regard des enjeux du secteur auquel il appartient et selon les 3 axes suivants :

- **La politique :** les engagements pris par l'émetteur pour gérer l'enjeu
- **Les pratiques :** les moyens mis en place par l'émetteur pour gérer l'enjeu
- **Les résultats** obtenus par l'émetteur sur l'enjeu

Cette analyse se fait à partir des documents rendus publics par l'émetteur (rapports annuels, rapport de RSE, rapport intégré, site internet, etc). Toute information rendue publique en dehors de ces publications sont intégrées par l'agence de notation au fil de l'eau.

Les controverses ESG, qui révèlent les insuffisances ou les failles des systèmes de management de l'émetteur sont également intégrées à cette analyse ESG (voir question 3.5).

Exemples de controverses ESG :

- Environnement : accident industriel engendrant une pollution
- Social : restructurations significatives, cas de travail des enfants ou de travail forcé
- Gouvernance : irrégularité comptable, délit ou crime d'un dirigeant exécutif ou non exécutif

Petites et moyennes capitalisations : Les émetteurs de cette catégorie sont analysés au regard de 150 critères, qui prennent également en compte les spécificités sectorielles. Chaque émetteur est noté selon les 3 axes suivants :

- **La transparence,** c'est-à-dire le fait que l'information soit communiquée par la société,
- **La performance,** selon la valeur intrinsèque de la donnée,
- **La tendance :** l'évolution des pratiques dans le temps.

La mécanique de scoring est propre à chaque critère : certains prennent en compte les trois éléments susmentionnés (transparence, performance et tendance), tandis que d'autres sont évalués uniquement par rapport à la transparence.

Cette analyse se fait à partir des documents rendus publics par l'émetteur (rapports annuels, rapport de RSE, rapport intégré, site internet, etc). Contrairement aux grandes capitalisations qui disposent de moyens conséquents pour rendre publiques les informations pertinentes, les petites et moyennes entreprises ne disposent pas de tels moyens et fourniront des informations directement à l'agence de notation. Elles peuvent donc être interrogées pour compléter l'analyse et fournir des informations additionnelles.

Les controverses ESG, qui révèlent les insuffisances ou les failles des systèmes de management de l'émetteur sont également intégrées à cette analyse ESG (voir question 3.5).

Analyse et évaluation ESG des émetteurs publics/souverains

Pour cette catégorie d'émetteurs, des indicateurs ESG ont été sélectionnés par l'Equipe ISR. 7 critères ont été retenus répartis en 3 thèmes. Pour chacun de ces critères, une source a été choisie.

- **Environnement :**
 - Indice de Performance Environnementale (IPE) de l'Université de Yale
- **Social :**
 - Inégalités : Les inégalités de revenus et de niveaux de vie sont mesurées au travers de deux indicateurs de la Banque Mondiale et de l'OCDE.
 - Santé : L'accès aux services de santé est mesuré au travers de deux indicateurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).
 - Education : L'éducation des populations est appréciée au regard du nombre d'années moyenne de scolarité fournie par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
- **Gouvernance :**
 - Transparence de la vie publique : Mesure la manière dont l'état de droit est vécu et perçu à travers le monde au travers d'un indice composite de l'ONG internationale World Justice Project (WJP). Cet indicateur est complété de certains indicateurs de la Banque Mondiale.
 - Lutte anti-corruption : L'enjeu de la corruption est extrait de l'indice composite du WJP afin de constituer un thème à part entière.

L'ensemble de ces données font l'objet de retraitement. Pour le calcul des Scores ESG, nous avons utilisé une approche valeur-centrée-réduite sur nos indicateurs finaux obtenus (indicateur social, indicateur environnemental et indicateur de gouvernance).

3.6 A quelle fréquence l'évaluation ESG des émetteurs est-elle mise à jour ? Comment les controverses sont-elles gérées ?

La révision de l'évaluation ESG est annuelle.

Pour les controverses des émetteurs privés, à la « Note Sustainalytics » est retranchée une pénalité due aux controverses auxquelles une entreprise peut être confrontée.

Ces controverses sont envoyées par mail à l'équipe Finance Durable tous les 15 jours, qui procède à leur analyse et validation. Il s'agit d'une analyse critique propre à l'équipe Finan sur la gravité des controverses et leurs potentiels impacts. Sustainalytics étudie les controverses d'un émetteur par rapport à 10 catégories et les classe de 1 à 5 : 1 étant le plus faible niveau de controverse et 5 étant le plus élevé.

Catégories étudiées par Sustainalytics:

Critères	Détail des critères
Environnement	Incidents d'exploitation
Environnement	Incidents environnementaux liés à la chaîne d'approvisionnement
Environnement	Incidents liés aux produits et services
Environnement	Incidents liés aux consommateurs
Social	Incidents sociaux liés à la chaîne d'approvisionnement
Social	Incidents liés aux salariés
Social	Incidents liés aux communautés et collectivités locales
Gouvernance	Incidents liés à l'éthique des affaires
Gouvernance	Incidents liés à la gouvernance
Gouvernance	Incidents liés à la politique publique

Si un émetteur a une controverse de niveau 4 ou 5 sur une de ces catégories alors une pénalité est attribuée à sa « Note Sustainalytics ». Sienna Gestion pénalise une controverse de niveau 4 par une dégradation de 5 % de la « Note Sustainalytics » et de 10 % pour celle de niveau 5. Les controverses du niveau 1 à 3 ne font pas l'objet de pénalité.

Tous les émetteurs notés par Sustainalytics se voient donc attribuer une note nommée « Note Sustainalytics – controverse », elle est égale à la « Note Sustainalytics » à laquelle est imputée d'éventuelles pénalités résultant des controverses. Les controverses sont étudiées tous les quinze jours par l'équipe Fiance Durable qui reçoit un document de Sustainalytics présentant les éventuelles controverses des titres étudiés.

4. Processus de gestion

4.1 A partir de l'univers éligible, comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Détermination de l'univers de départ :

Pour la gestion monétaire, Sienna Gestion définit un univers d'investissement SR à partir d'un univers de départ. Cet univers de départ est construit par Sienna Gestion et est réajusté chaque année. Ces mouvements restent néanmoins très faibles, l'univers restant très stable.

Détermination de l'univers Socialement Responsable (« Univers SR ») de Sienna Gestion :

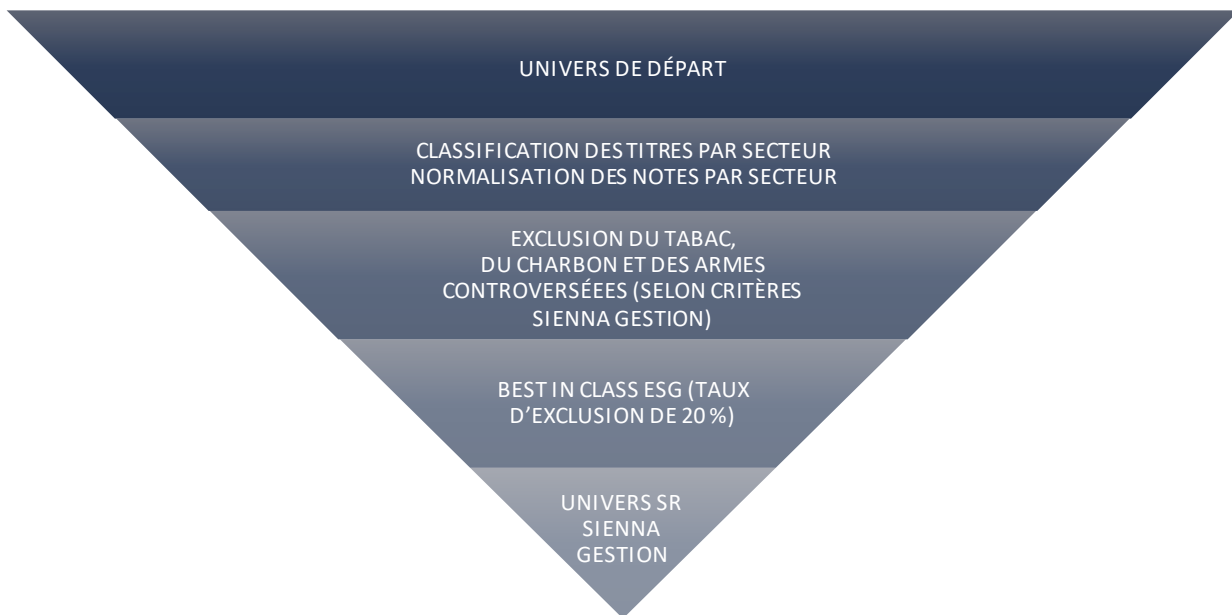
Emetteurs Entreprises :

Plusieurs étapes sont nécessaires pour déterminer l'univers éligible de la classe d'actifs Monétaire, que nous appelons au sein de Sienna Gestion « l'univers Socialement responsable »

- **Classification** des titres par secteur et **normalisation** des notes par secteur : L'équipe Finance Durable peut être amenée à rattacher certaines entreprises à un autre secteur afin d'être plus pertinent dans la comparaison avec d'autres entreprises. Les notes sont ensuite normalisées par secteur.
- **Exclusions** d'activités à risque : tabac, charbon.
 - Tabac : Tout entreprise générant au moins 1 euro de son chiffre d'affaires sur le tabac (cigarettes, cigares, tabac à rouler, tabac à priser/chiquer).
 - Charbon (visant à toute forme de financement de cette énergie à l'horizon 2030) :
 - Toute entreprise générant plus de 20 % de son chiffre d'affaires sur le charbon.
 - Toute entreprise dont le mix énergétique est composé à plus de 20 % de charbon (production ou capacité de production).
 - Toute entreprise développant de nouveaux projets de centrales à charbon.
 - Armes controversées :
 - Toute entreprise générant au moins 1 euro de chiffre d'affaires dans la production ou la vente de mines antipersonnel.
 - Toute entreprise générant au moins 1 euro de chiffre d'affaires dans la production ou la vente de bombes à sous-munitions.
- **Identification des émetteurs les moins avancés** dans la gestion des enjeux ESG. Cette identification s'appuie sur l'approche « **Best in class** », consistant à exclure dans chaque secteur d'activité les émetteurs les moins bien notés d'un point de vue extra-financier (note ESG). Sienna Gestion compare ainsi la note ESG de chaque émetteur avec celles des autres émetteurs du même secteur et exclut au minimum 20 % des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles.

Ces notes et cet univers éligible sont mis à jour tous les trimestres, ce qui permet de prendre en compte tous les événements matériels survenus au cours du trimestre précédent. Entre chaque actualisation de l'univers éligible, Sienna Gestion adapte ses analyses en fonction de la matérialité des controverses. La gestion SR n'est pas décorrélée de la gestion financière : les deux sont intrinsèquement liées.

Le schéma ci-dessous synthétise le processus de sélection des titres SR de Sienna Gestion pour les émetteurs Entreprises



Processus de sélection des Titres SR de Sienna Gestion pour les émetteurs Entreprises

Emetteurs publics/souverains :

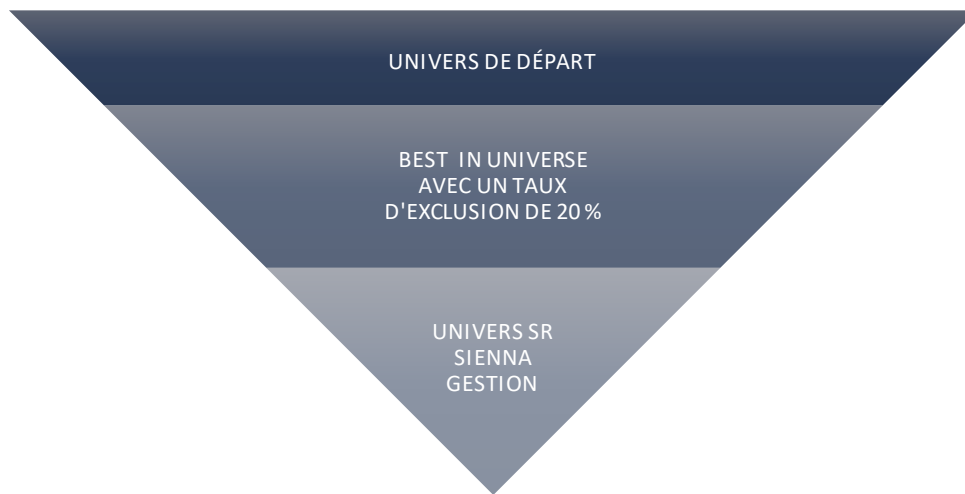
Une seule étape permet de définir l'univers socialement responsable de Sienna Gestion sur ce type d'émetteurs :

- **Identification des émetteurs les moins avancées** dans la gestion des enjeux ESG. Cette identification s'appuie sur l'approche « **Best in universe** », consistant à exclure les émetteurs les moins bien notés d'un point de vue extra-financier (note ESG). L'approche best-in-group consiste à comparer la totalité des émetteurs publics et souverains entre eux. Sienna Gestion compare ainsi la note ESG de chaque émetteur avec tous les autres émetteurs et exclut au minimum 20 % des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles.

Pour les émetteurs entreprises, les notes sont mises à jour une fois par an et l'univers éligible est redéfini tous les trimestres, ce qui permet de prendre en compte tous les événements matériels survenus au cours du trimestre précédent. Entre chaque actualisation de l'univers éligible, Sienna Gestion adapte ses analyses en fonction de la matérialité des controverses. La gestion SR n'est pas décorrélée de la gestion financière : les deux sont intrinsèquement liées.

Pour les émetteurs publics et souverains, les notes et l'univers sont mis à jour une fois par an.

Le schéma ci-dessous synthétise le processus de sélection des titres SR de Sienna Gestion pour les émetteurs publics/souverains :



Processus de sélection des titres SR de Sienna Gestion pour les émetteurs publics et souverains

Construction du portefeuille :

Les fonds ISR ne peuvent investir que dans des émetteurs appartenant à l'univers SR de Sienna Gestion (voir les deux graphiques ci-dessus).

Hors OPC, 90 % de l'encours du fonds doit être investi dans des émetteurs appartenant à l'univers SR. En cas de sortie d'un titre de l'univers SR (suite à une controverse ou à une baisse générale de sa note ESG), le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour céder la ligne.

Les gérants des fonds ont accès aux analyses ESG des émetteurs de l'univers d'investissement SR. L'information sur la performance ESG des émetteurs entreprises est diffusée chaque trimestre auprès des gérants et une fois par an pour les émetteurs publics et souverains.

4.2 Comment le changement climatique est-il pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Sienna Gestion soutient l'Accord mondial de Paris d'Avril 2016 sur le climat et le réchauffement climatique, dont l'objectif est de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C ». A cet effet, Sienna Gestion déploie une stratégie climat dans le cadre de son activité de gestion d'actifs pour compte de tiers.

Cette stratégie s'articule autour de 3 axes :

- a. **Une politique de sortie du charbon** conçue pour cesser toute forme de financement de cette énergie à l'horizon 2030.
- b. **Une politique de réduction de l'empreinte carbone**, notamment par le développement d'investissements orientés vers des secteurs décarbonés ou à bas niveau de carbone.
- c. **Une amplification du dialogue actionnarial** sur la question du changement climatique.

4.3 Comment les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) sont-ils pris en compte ?

Emetteurs non notés :

Pour les très petites entreprises, il existe des cas d'émetteurs non notés par les agences de notation ESG avec lesquelles nous travaillons. A la demande des gérants, l'équipe Finance Durable peut être amenée à évaluer ces entreprises.

Une analyse sera alors faite à partir des documents publics de l'entreprise mais également via tout support d'information (presse, brokers, internet, etc...) autour de deux axes :

- L'analyse des controverses
- L'analyse des activités de l'entreprise et de leurs impacts potentiels négatifs et positifs sur les différentes parties prenantes.

L'équipe Finance Durable rendra un avis (favorable ou défavorable) et les raisons qui ont motivé cet avis à l'équipe de gestion. Si l'avis est favorable, l'entreprise intégrera l'univers socialement responsable de Sienna Gestion.

L'équipe Finance Durable suivra ensuite régulièrement l'implication ou la non-implication de ces entreprises dans des controverses.

Emetteurs dégradés :

En outre, il peut arriver que la fréquence ou la qualité d'actualisation de la notation des entreprises par les agences de notation externes soient jugées insuffisantes par les analystes ISR. Dans ces cas, ils peuvent prendre l'initiative de procéder eux-mêmes aux notations, selon la même approche qu'exposée ci-dessus.

Instruments autorisés :

A titre accessoire, dans une limite de 10 %, les fonds peuvent faire appel à une liste d'instruments, principalement constitués de trackers, et dont les objectifs sont les suivants :

- une gestion de l'allocation sectorielle via des trackers sectoriels permettant d'atteindre des cibles fixées en amont du processus de sélection des titres ISR. Il s'agit d'une gestion tactique des opportunités sectorielles. Le tracker Gold Bullion est un instrument d'exposition à l'or utilisé pour une montée de l'aversion au risque ;
- une gestion de l'exposition globale ou de l'allocation entre actions et obligations des fonds mixtes via des trackers d'indices ;
- une gestion plus efficace et moins coûteuse en coût de transactions des souscriptions/rachats, dans l'intérêt des porteurs.

Ces instruments n'ont pas vocation à faire l'objet d'une analyse ESG car par principe même de notre approche « Best in Class » par secteur ou indice, certains titres à l'intérieur de ces trackers ne sont pas éligibles, d'où la limitation en termes d'exposition du fonds à ces instruments qui ne sont pas ISR à 10%.

Il n'y a donc pas de processus spécifique formel de sélection, d'analyse et de validation des trackers propres aux fonds ISR.

Pour autant, ces actifs sont éligibles parce qu'ils respectent aussi le processus d'analyse et de sélection applicable à nos portefeuilles non catégorisés ISR.

4.4 Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le processus d'évaluation a accru sa formalisation dans les 12 derniers mois. En effet, pour tenir compte de l'évolution de la réglementation et des avancés en termes de problématiques ESG les équipes ISR et de gestion ont procédé à l'adaptation de la procédure ISR de sorte à prendre dans le process l'impact du risque de durabilité dans la sélection des titres.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Sienna Gestion investit dans des organismes solidaires tels que la SIFA et Habitat & Humanisme. Les fonds concernés investissent entre 5% et 10% de leurs actifs nets dans les structures solidaires membres de FAIR.

FAIR aspire à une économie qui replace la personne au centre de son développement et agit, en France et à l'international, pour une finance inclusive au service d'un meilleur impact social et environnemental. FAIR est né en 2021 de la fusion entre Finansol et l'iiLab, acteur historique et laboratoire d'innovation sur l'impact. Fédérateur des acteurs de la finance à impact social en France et pôle d'expertise français dans ce domaine à l'international, FAIR fédère plus de 110 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, ONG, grandes écoles et personnalités engagées.

FAIR gère un label (Finansol), qui distingue les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Plus de 160 produits sont aujourd'hui labellisés Finansol. La liste suivante présente les fonds solidaires ouverts de Sienna Gestion et EPESENS, toutes classes d'actifs confondues. Les fonds dédiés ne sont pas présentés ici.

Liste des fonds solidaires
SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR
SIENNA FLEXI TAUX SOLIDAIRE ISR
EPESENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE
EPESENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE
EPESENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE
EPESENS DEFENSIF ISR SOLIDAIRE
EPESENS FLEXI TAUX COURT ISR SOLIDAIRE
EPESENS GRAND EST SOLIDAIRE
EPESENS GRAND OUEST SOLIDAIRE
EPESENS GRAND SUD OUEST SOLIDAIRE
EPESENS HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE SOLIDAIRE
EPESENS PACA SOLIDAIRE
EPESENS RHONE-ALPES - AUVERGNE SOLIDAIRE

Les fonds investis dans des organismes solidaires

4.6 Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Les fonds ISR monétaires ne pratiquent pas le prêt de titres.

4.7 Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les équipes de gestion de Sienna Gestion utilisent des instruments dérivés de façon variable et en cohérence avec la politique d'investissement du fonds déclarée à l'AMF.

L'instrument dérivé permet alors au fonds de s'exposer au sous-jacent (titre ou émetteur) ou à contrario de se protéger contre une baisse de ce dernier, on parle alors d'actifs de couverture. De plus, l'instrument dérivé est parfaitement adapté pour répondre à un mouvement (souscriptions et/ou rachats) de passif notamment pendant les périodes de versement des participations & intéressements des entreprises clientes.

Quelques exemples d'utilisation :

- ✓ Changement de stratégie de gestion
- ✓ Evolution de l'exposition du fonds face à un évènement de marché (Guerre, réunion banques centrales, publication d'un chiffre macroéconomique)
- ✓ En amont de la période des résultats d'entreprises (publications trimestrielles), le gérant peut aussi rechercher un timing d'exposition ou de protection face à la volatilité futur de son sous-jacent.
- ✓ Forte souscription ou demandes de rachat dans un fonds

Pour les fonds labélisés, l'utilisation des instruments dérivés n'a pas vocation à déformer le caractère ESG du portefeuille et leur utilisation reste provisoire dans 100 % des cas :

- ✓ Mouvement de passif : jusqu'à 1 mois de portage pour permettre d'ajuster le portefeuille.
- ✓ Situation de marchés : entre 1 et 12 mois de portage (dérivés mono-sous-jacents ou dérivés sur indice transparisés)

4.8 Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds n'investissent que dans des OPC internes, ainsi que dans des trackers, utilisés à des fins d'alignement sur l'indice de référence. Les futures, contrats à termes simples, et les OPC sont utilisés dans la limite globale de 10 % des encours.

5. Contrôles ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôle internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies pour la gestion des fonds ?

Un contrôle de premier niveau de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs de l'univers est effectué dans l'outil informatique propriétaire développé par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée ligne par ligne et une procédure informatique permet de vérifier si chaque ligne de portefeuille appartient bien à l'univers SR.

Le contrôle du respect des Univers SR est réalisé selon une fréquence mensuelle, celle-ci pouvant toutefois être modulée en fonction :

- ✓ Du nombre et du degré de gravité des anomalies constatées lors du précédent contrôle ;
- ✓ De la périodicité et de la nature des ajustements émis par les analystes ISR.

6. Mesures d'impact et reporting

6.1 Comment la qualité ESG des fonds est-elle évaluée ?

La qualité ESG du fonds est assurée par la note ESG moyenne pondérée du portefeuille. Elle est calculée tous les mois et intégrés dans les reportings mensuels. A titre de comparaison, cette note ESG moyenne pondérée est également calculé pour le benchmark.

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Aucun indicateur d'impact n'est à ce jour intégré dans le reporting. Compte tenu des réglementations en cours, le présent Code de Transparence sera modifié dès que de tels indicateurs d'impact seront utilisés et reportés.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Eléments d'information	Support média
Scoring ESG et Impact ESG	Reporting mensuel
Analyses et Informations qualitatives ESG	Expertises (mensuel)
Informations réglementaires	Article 173 Rapport annuel

Supports permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La politique de vote, le rapport sur les conditions d'exercice des votes et le rapport de dialogue actionnarial sont disponibles sur la page suivante :

<https://sienna-gestion.com/notre-demarche-actionnariale>



SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com